

## UNE OFFRE D'ÉPARGNE RESPONSABLE POUR DYNAMISER VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

### Porphyre Transition Climat Septembre 2022

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 27 septembre 2022.

**Titre de créance vert émis par CACIB Financial Solutions et garanti par CACIB présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2022, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR9348FS6051

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Assuré d'avancer



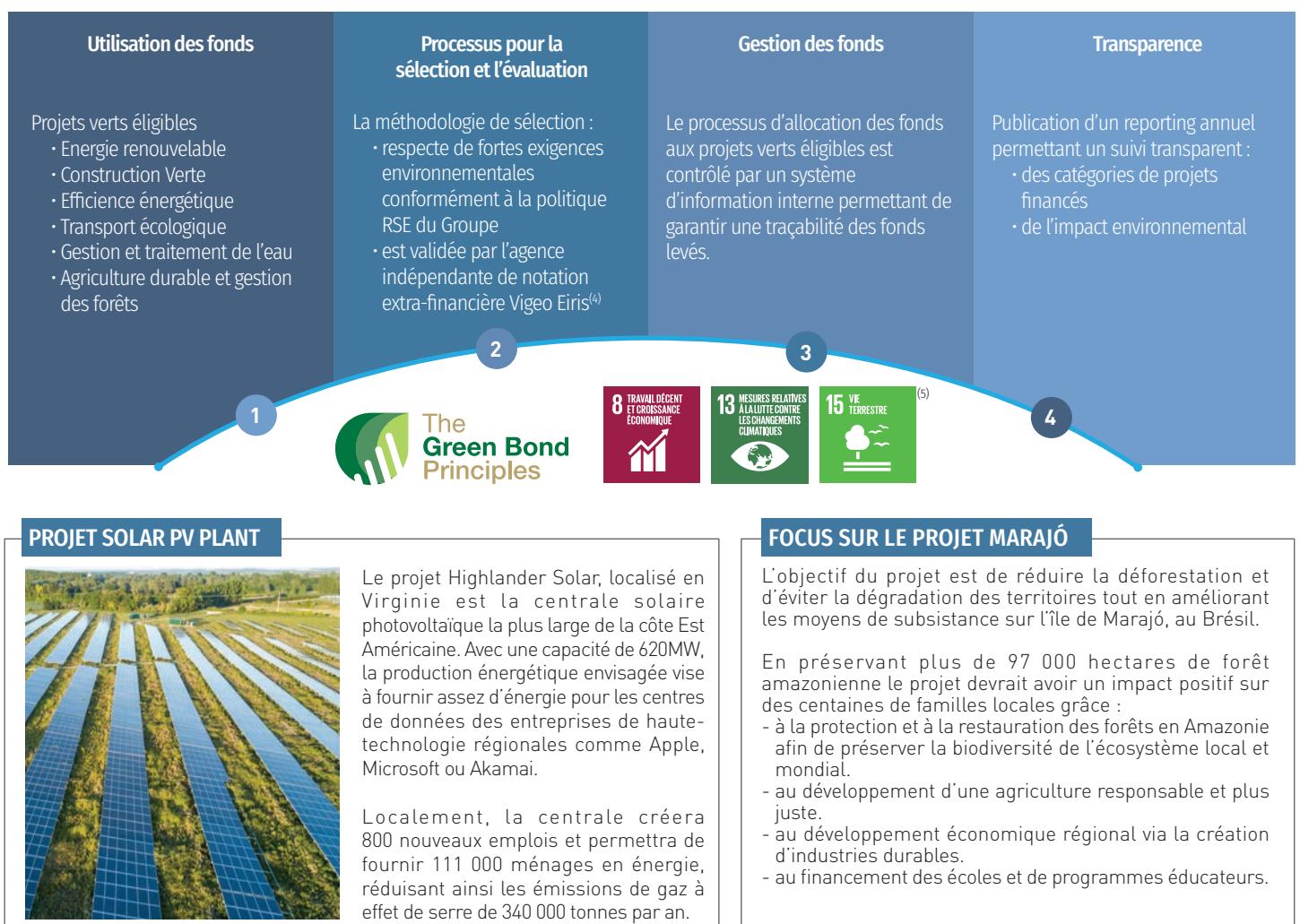
Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. Le nouveau support Porphyre Transition Climat Septembre 2022, titre de créance vert 100% responsable accompagne cette démarche en présentant un dispositif de compensation carbone. Ce dispositif a pour objectif d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre « GES » du support et de les compenser en partie<sup>(1)</sup> en éliminant durablement un montant équivalent à ces émissions dans l'atmosphère. À ce titre, une partie des frais de souscription liés au support Porphyre Transition Climat Septembre 2022 est destinée à l'acquisition de crédits carbone qui permettent de soutenir le projet Marajó au Brésil.

## QU'EST-CE QU'UN TITRE DE CRÉANCE VERT ?

- Il s'agit d'une obligation destinée à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution. Dans le cadre de Porphyre Transition Climat Septembre 2022, il s'agit de CACIB Financial Solutions (l'Emetteur). Les projets sont sélectionnés sur la base de critères d'éligibilité et d'une méthodologie définis par l'Emetteur.
- Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations<sup>(2)</sup> sur :
  - ▶ l'utilisation et la gestion des fonds,
  - ▶ le processus de sélection et d'évaluation des projets,
  - ▶ le reporting et la transparence.

## ENGAGEMENTS ET PRINCIPES DE PORPHYRE TRANSITION CLIMAT SEPTEMBRE 2022

Porphyre Transition Climat Septembre 2022 respecte le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole<sup>(3)</sup> et finance ou refinance exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif, contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la transition vers une économie décarbonnée.



<sup>(1)</sup> Seuls les scopes 1 et 2 sont pris en compte dans le cadre de la compensation de l'empreinte carbone du support Porphyre Transition Climat Septembre 2022. Le Scope 1 concerne les émissions directes des entreprises (comme la consommation de carburant par exemple). Le Scope 2 concerne les émissions indirectes dues à l'activité de l'entreprise (par exemple la consommation de carburant d'un fournisseur). Le Scope 3 concerne les émissions indirectes dues à l'utilisation des produits vendus (comme par exemple la consommation de carburant du client du fait de l'utilisation du produit). Les données des émissions de CO<sub>2</sub> relatives au Scope 3 ne sont que partiellement disponibles.

<sup>(2)</sup> Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>.

<sup>(3)</sup> Le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole est disponible sur <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

<sup>(4)</sup> Vigeo Eiris, l'un des acteurs leaders mondiaux de l'évaluation de la performance ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) des émetteurs, a publié en novembre 2018 une seconde opinion confirmant l'alignement du Green Bond Framework du Groupe avec les Green Bond Principles. Cette seconde opinion est disponible sur : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

<sup>(5)</sup> Les Objectifs du Développement Durable (ODD) ont été établis par les Nations Unies afin de donner la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Voir : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

## ► En quelques mots

Porphyre Transition Climat Septembre 2022 permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 6% brut<sup>(1)(2)</sup> pour chaque année écoulée si l'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement (MXEOPA5N, l'"Indice") est stable ou en hausse en année 1 à 7, ou jusqu'à une baisse<sup>(4)</sup> de l'Indice de 20% en année 8<sup>(3)</sup>, par rapport à son niveau initial. À défaut, un remboursement à hauteur de 100% brut<sup>(1)(2)</sup> si la baisse<sup>(4)</sup> de l'Indice n'excède pas 40% par rapport à son niveau initial, à l'échéance finale des 8 ans<sup>(3)</sup>.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital, en cas de baisse<sup>(4)</sup> de l'Indice de plus de 40% par rapport à son niveau initial à l'échéance finale des 8 ans<sup>(3)</sup>. La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement, Indice composé des 50 actions européennes dont les entreprises présentent une structure de revenus et des plans d'action en ligne avec les objectifs de réduction d'émissions carbone dans le cadre de l'Accord de Paris<sup>(5)</sup>.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement. Il sert à financer ou à refinancer des prêts éligibles à des projets verts à l'impact environnemental positif et durable.

### ⊕ AVANTAGES

- **Un gain de 6% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée :**
  - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle<sup>(6)</sup> de l'année 1 à 7.
  - si l'Indice n'est pas en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 20% par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale<sup>(6)</sup> en année 8.
- **Effet mémoire :** si les conditions de versement du gain de 6% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- **Une échéance anticipée automatique** si le niveau de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle<sup>(6)</sup> de l'année 1 à 7.
- **Un remboursement du capital à l'échéance dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(6)</sup>, l'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement n'est pas en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial.**

### ⊖ INCONVENIENTS

- **Un gain plafonné à 6% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée**, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de Porphyre Transition Climat Septembre 2022 à l'échéance finale est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de - 40% et de - 20%.**
- **L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.**

Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5%, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice qui est calculé dividendes non réinvestis.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- **Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - en cas de sortie<sup>(7)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ;
  - à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si à la date d'observation finale<sup>(6)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
  - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

<sup>(1)</sup> Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance-vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuarial net est calculé depuis la date d'observation initiale (27 septembre 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante pour les versements réalisés entre le 1er mai et le 31 août 2022.

<sup>(2)</sup> Hors frais de gestion du contrat.

<sup>(3)</sup> La date d'échéance finale est le 21 octobre 2030.

<sup>(4)</sup> La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (27 septembre 2022), et son niveau à la date d'observation finale (19 septembre 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

<sup>(5)</sup> Voir : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>

<sup>(6)</sup> Les dates d'observation annuelle sont : 20 septembre 2023 (année 1), 19 septembre 2024 (année 2), 19 septembre 2025 (année 3), 18 septembre 2026 (année 4), 20 septembre 2027 (année 5), 20 septembre 2028 (année 6), 20 septembre 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 19 septembre 2030 (année 8).

<sup>(7)</sup> L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

# ► Facteurs de risque

**Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base (le Prospectus de Base est accessible à l'adresse <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram>) dans les Conditions Définitives d'Emission<sup>(1)</sup>. Ces risques sont notamment :**

**Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance :** L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance :

- lors de toute sortie anticipée<sup>(2)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché.
- à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si l'Indice, à la date d'observation finale<sup>(4)</sup>, est en baisse<sup>(5)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

**Risque de contrepartie :** L'investisseur supporte le risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières "bail-in", en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des Titres émis par l'Emetteur.

**Risques de marché :** Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de réinvestissement :** L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.

De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

**L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 21 octobre 2030, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

<sup>(1)</sup> Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

<sup>(2)</sup> L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

<sup>(3)</sup> La date d'échéance finale est le 21 octobre 2030.

<sup>(4)</sup> Les dates d'observation annuelle sont : 20 septembre 2023 (année 1), 19 septembre 2024 (année 2), 19 septembre 2025 (année 3), 18 septembre 2026 (année 4), 20 septembre 2027 (année 5), 20 septembre 2028 (année 6), 20 septembre 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 19 septembre 2030 (année 8).

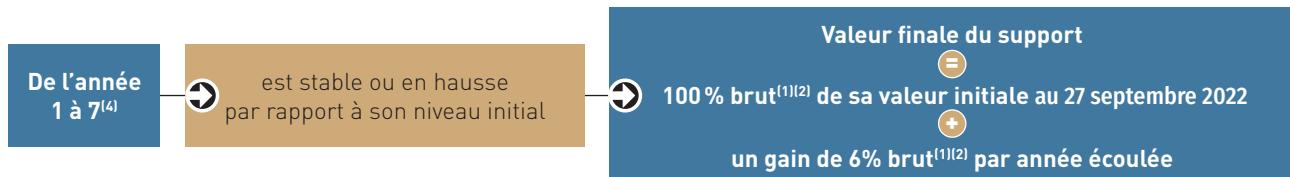
<sup>(5)</sup> La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (27 septembre 2022), et son niveau à la date d'observation finale (19 septembre 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

# ► Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement est observé à la date d'observation initiale (27 septembre 2022).

## UN GAIN CONDITIONNEL DE 6% BRUT<sup>(1)(2)</sup> PAR ANNEE ECOULEE (EFFET MEMOIRE) EN CAS D'ECHEANCE ANTICIPEE

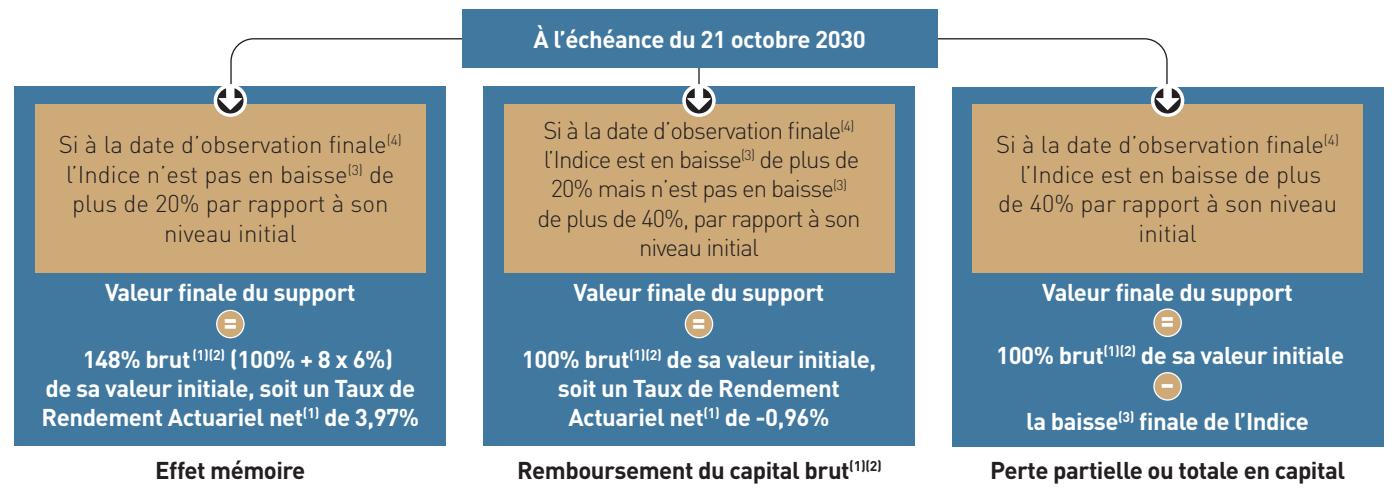
Porphyre Transition Climat Septembre 2022 prend fin par anticipation si l'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement :



Le Taux de Rendement Actuel net<sup>(1)</sup> (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 4,62% la 1<sup>ère</sup> année ; 4,62% la 2<sup>ème</sup> année ; 4,53% la 3<sup>ème</sup> année ; 4,42% la 4<sup>ème</sup> année ; 4,30% la 5<sup>ème</sup> année ; 4,19% la 6<sup>ème</sup> année et 4,08% la 7<sup>ème</sup> année.

## QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ECHEANCE FINALE ?

Dans le cas où Porphyre Vert Mai 2022 atteint l'échéance des 8 ans, trois situations sont alors possibles.



<sup>(1)</sup> Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance-vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale (27 septembre 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2022

<sup>(2)</sup> Hors frais de gestion du contrat.

<sup>(3)</sup> La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (27 septembre 2022), et son niveau à la date d'observation finale (19 septembre 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

<sup>(4)</sup> Les dates d'observation annuelle sont : 20 septembre 2023 (année 1), 19 septembre 2024 (année 2), 19 septembre 2025 (année 3), 18 septembre 2026 (année 4), 20 septembre 2027 (année 5), 20 septembre 2028 (année 6), 20 septembre 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 19 septembre 2030 (année 8).

# ► Présentation de l'Indice

L'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement est un Indice de marché actions créé, calculé et publié par MSCI Inc. depuis le 6 janvier 2021. Cet Indice a pour objectif de refléter la performance d'un panier constitué de 50 actions européennes dont les entreprises présentent une structure de revenus et des plans d'action en ligne avec les objectifs de réduction d'émissions carbone dans le cadre de l'Accord de Paris<sup>(1)</sup>.

## DESCRIPTION

### Univers de départ

Les actions sont choisies au sein de l'indice MSCI Euro, soit 112 composants, qui couvre environ 70% de la capitalisation boursière flottante<sup>(2)</sup> de l'univers investissable de la zone euro.

### Filtres de sélection et d'exclusion

L'indice a pour objectif de refléter la performance d'un panier de 50 actions dont les entreprises présentent une structure de revenus et des plans d'action en ligne avec les objectifs de réduction d'émissions carbone dans le cadre de l'Accord de Paris<sup>(1)</sup>. Les titres éligibles sont les mieux positionnés pour profiter de la transition vers une industrie et économie à +1,5°C en excluant les entreprises controversées, actives dans l'armement, le tabac et les énergies fossiles.

### Pondération et révision

Les 50 titres ayant la capitalisation boursière flottante<sup>(2)</sup> la plus élevée sont sélectionnés et pondérés de manière à favoriser les entreprises respectueuses du climat. La composition est revue trimestriellement. La valorisation de l'indice est consultable sur le site : [https://app2.msci.com/eqb/cls\\_div/indexperf/dailyperf.html](https://app2.msci.com/eqb/cls_div/indexperf/dailyperf.html)

### Dividende Forfaitaire

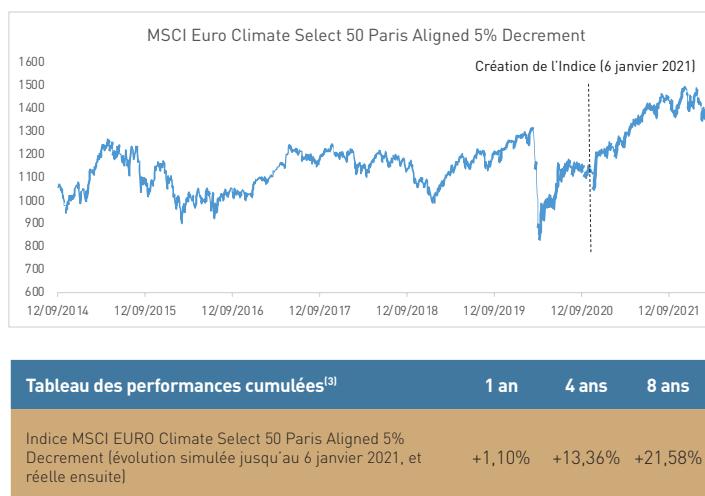
L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5% la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis.

## EVOLUTION ET PERFORMANCE HISTORIQUE DE L'INDICE<sup>(3)</sup>

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. La consultation de l'indice est publique, sa cotation est quotidienne et consultable sur le site : [https://app2.msci.com/eqb/cls\\_div/indexperf/dailyperf.html](https://app2.msci.com/eqb/cls_div/indexperf/dailyperf.html)

L'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement a été lancé le 6 janvier 2021. Toutes les données précédant le 6 janvier 2021 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

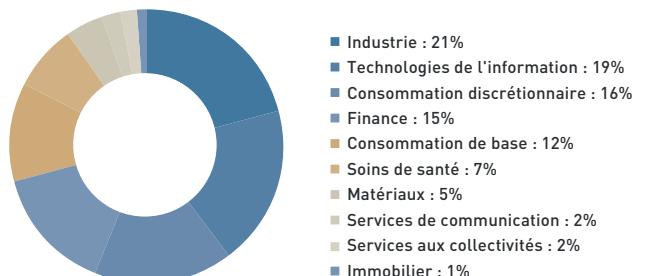
**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont un trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.**



## UNE DIVERSIFICATION SECTORIELLE DES ENTREPRISES<sup>(3)</sup>

L'indice affiche une diversification sectorielle : les entreprises sont réparties sur des secteurs variés.

Au 7 mars 2022, la répartition sectorielle de l'indice est la suivante :



<sup>(1)</sup> Voir : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>

<sup>(2)</sup> La capitalisation boursière flottante est la part du capital d'une société cotée en bourse qui est négociable à court terme sur le marché.

<sup>(3)</sup> Source : CACIB et Bloomberg, au 07/03/2022.

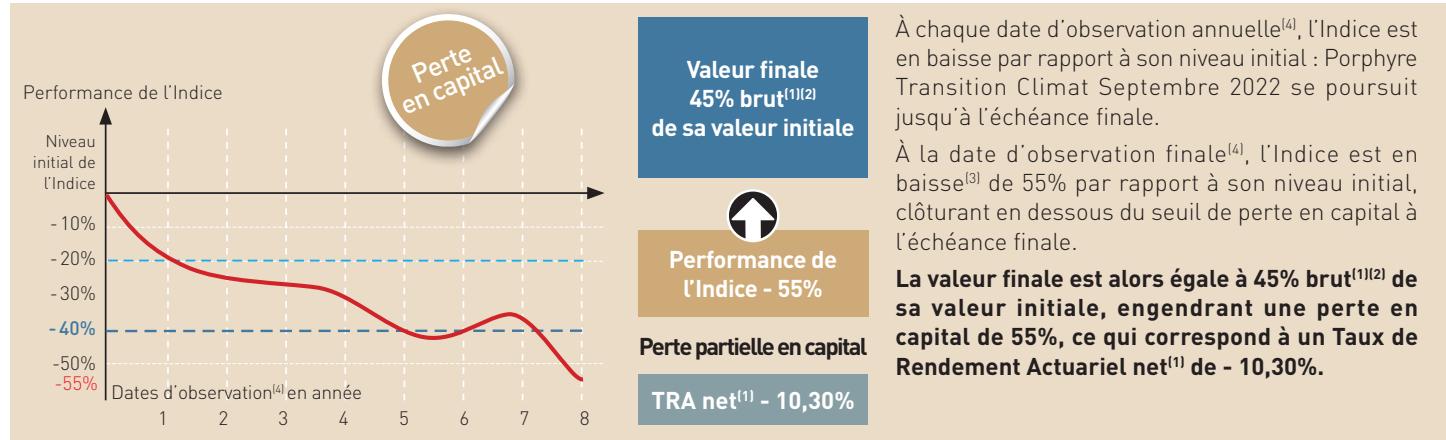
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni l'Emetteur ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

# ► Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Performance de l'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement
- Seuil d'activation de l'échéance anticipée avec gain
- Seuil d'enregistrement des gains à l'échéance finale
- Seuil de perte en capital à l'échéance finale

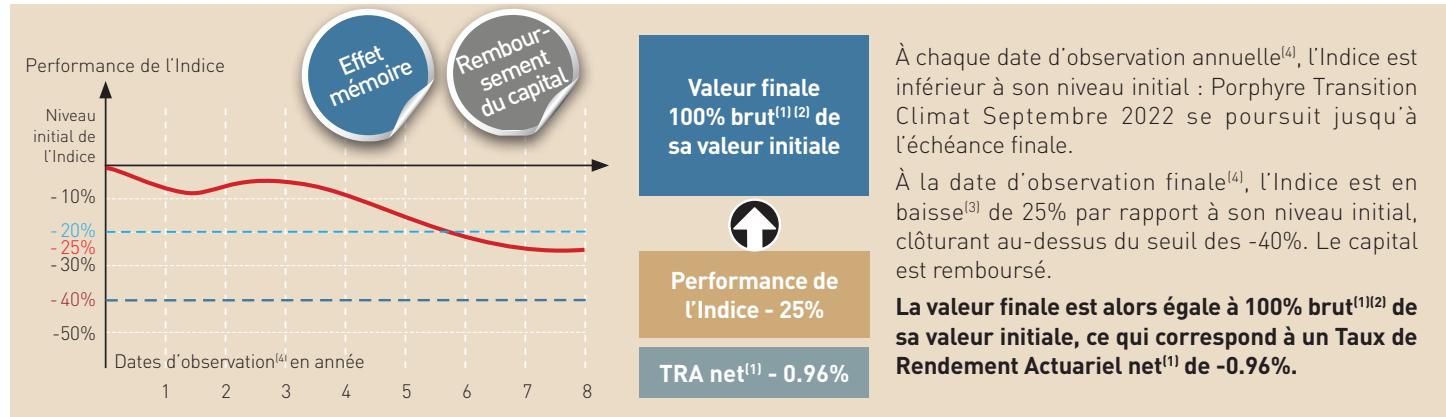
## ► SCENARIO DÉFAVORABLE: UNE Perte EN CAPITAL À L'ECHEANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net<sup>[1]</sup> serait de -10,30%.

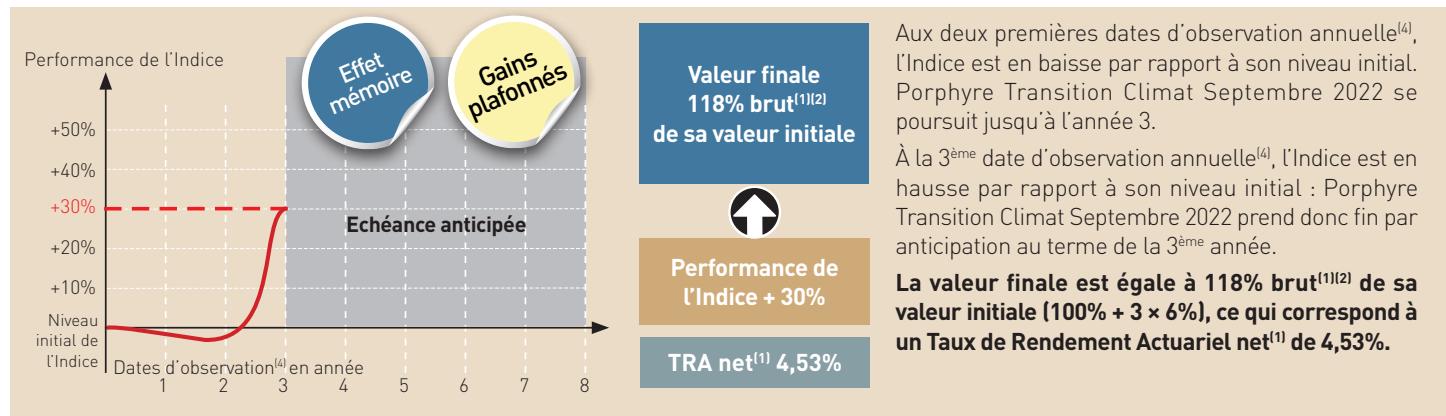
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle<sup>[4]</sup> et serait en baisse de 100% à la date d'observation finale<sup>[4]</sup>, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

## ► SCENARIO INTERMEDIAIRE: REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ECHEANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net<sup>[1]</sup> serait de -3,51%.

## ► SCENARIO FAVORABLE: GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ECHEANCE ANTICIPEE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuel net<sup>[1]</sup> serait supérieur à celui de Porphyre Transition Climat Septembre 2022 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 7,88%.

<sup>[1]</sup> Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance-vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale (27 septembre 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2022.

<sup>[2]</sup> Hors frais de gestion du contrat.

<sup>[3]</sup> La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (27 septembre 2022), et son niveau à la date d'observation finale (19 septembre 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

<sup>[4]</sup> Les dates d'observation annuelle sont : 20 septembre 2023 (année 1), 19 septembre 2024 (année 2), 19 septembre 2025 (année 3), 18 septembre 2026 (année 4), 20 septembre 2027 (année 5), 20 septembre 2028 (année 6), 20 septembre 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 19 septembre 2030 (année 8).

# ► LA COMPENSATION CARBONE

## OBJECTIF

Ce support présente un dispositif de compensation carbone qui a pour objectif d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre « GES » liées au support et au titre des émissions directes le « Scope 1 »<sup>(1)</sup> et des émissions indirectes liées à l'énergie le « Scope 2 »<sup>(1)</sup>, et de les compenser en éliminant durablement un montant équivalent à ces émissions dans l'atmosphère. La mise en place de ce dispositif de compensation carbone fait l'objet de frais dédiés inclus dans le prix du support. Ces frais sont affectés à l'achat de crédits carbone dans le but de compenser l'empreinte carbone des Titres.

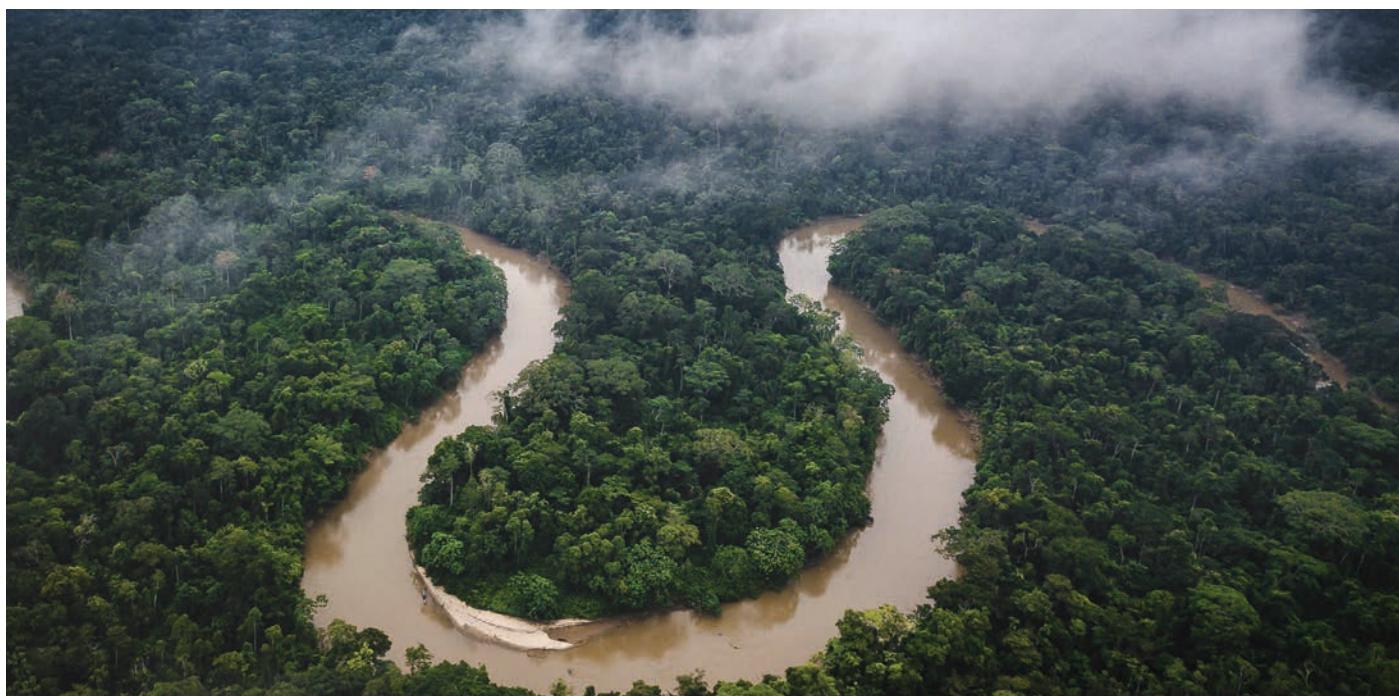
## LE DISPOSITIF DE COMPENSATION CARBONE

Les frais de compensation carbone sont destinés à financer l'achat de crédits carbone issus de projets permettant la réduction des émissions ou la séquestration de GES contribuant ainsi à la transition vers la neutralité carbone. Le prix d'un crédit carbone peut varier et dépend du type de projet, de sa localisation géographique ou encore des co-bénéfices qui lui sont associés. CACIB s'engage à utiliser des crédits carbone certifiés conformes à des normes internationales émises par des entités indépendantes telles que le label Verified Carbon Standard<sup>(2)</sup> (VCS), qui garantissent le caractère additionnel, mesurable, permanent, vérifié, unique des réductions de GES venant des projets sélectionnés, et du fait qu'elles apportent des bénéfices socio-environnementaux tangibles.

## LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE

L'empreinte carbone est déterminée par CACIB par référence (i) à l'empreinte carbone du portefeuille d'Actifs Verts Eligibles de l'Emetteur<sup>(3)</sup> et (ii) à l'empreinte carbone du Sous-Jacent. La détermination de l'empreinte carbone, au titre des Scopes 1 et 2<sup>(1)</sup>, repose sur les 2 composantes du support :

- La composante obligataire : les émissions de GES liées au portefeuille d'Actifs Verts Eligibles de CACIB<sup>(3)</sup>. À titre d'information, la dernière estimation faite par CACIB de l'empreinte carbone de son portefeuille vert vaut 32 tCO<sub>2</sub>e par million d'euro en 2020.
- La composante optionnelle : le Sous-jacent est un indice Benchmark européen aligné sur l'Accord de Paris<sup>(4)</sup> (EU PAB index) dont l'empreinte carbone est rendue publique par l'administrateur de l'Indice. L'exposition dynamique du support à l'Indice [et ses composantes] durant son cours de vie est calculée selon une méthodologie interne développée par CACIB. Ce calcul permet de mesurer les émissions de GES de la composante optionnelle jusqu'à maturité du support.



<sup>(1)</sup> Seuls les scopes 1 et 2 sont pris en compte dans le cadre de la compensation de l'empreinte carbone du support Porphyre Transition Climat Septembre 2022. Le Scope 1 concerne les émissions directes des entreprises (comme la consommation de carburant par exemple). Le Scope 2 concerne les émissions indirectes dues à l'activité de l'entreprise (par exemple la consommation de carburant d'un fournisseur). Le Scope 3 concerne les émissions indirectes dues à l'utilisation des produits vendus (comme par exemple la consommation de carburant du client du fait de l'utilisation du produit). Les données des émissions de CO<sub>2</sub> relatives au Scope 3 ne sont que partiellement disponibles.

<sup>(2)</sup> Le programme VCS : <https://verra.org/project/vcs-program/>

<sup>(3)</sup> La mise à jour de l'empreinte carbone du portefeuille vert de CACIB est rendue disponible sur <https://www.credit-agricole.com/en/finance/finance/debt-and-rating>

<sup>(4)</sup> Voir : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>

## LA COMPENSATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Pour compenser l'empreinte carbone, au nom de l'Emetteur, CACIB achètera à la date d'émission ou dès que possible après la date d'émission des crédits carbone pour un montant égal à l'estimation de l'empreinte carbone du support, calculée par CACIB et précisée ci-dessous. Pendant la vie du support, les émissions de GES sont calculées par CACIB ex-post en suivant la même méthode de calcul que l'estimation de l'empreinte carbone. A chaque fin d'année calendaire, ou dès que possible, sur la base de l'empreinte carbone annuelle calculée pour le support, CACIB procède à la compensation carbone par l'annulation d'un montant équivalent de crédits carbone. L'empreinte carbone réalisée par le support pendant sa vie peut différer de l'empreinte carbone estimée et du nombre de crédits carbone acquis. Dans le cas où ces crédits ne suffiraient pas à couvrir l'empreinte carbone effectivement constatée, des crédits additionnels présentant des caractéristiques similaires seront acquis par CACIB pour compenser la différence constatée par CACIB et aucun surcoût lié à la compensation ne sera facturé aux investisseurs. Réciproquement, en cas de surestimation du besoin, les crédits carbone restants peuvent être utilisés par l'Emetteur et ne seront pas octroyés aux investisseurs. Ils serviront à compenser les émissions résiduelles de GES d'autres supports incluant un dispositif de compensation carbone et sujets à une sous-estimation de leurs empreintes carbonées.

## LES FRAIS

Pour ce support :

- **L'Agent de calcul (CACIB)** estime l'empreinte carbone à 600 tCO<sub>2</sub>e par million d'EUR (l'estimation de l'empreinte carbone).
- **L'Agent de calcul (CACIB)** a sélectionné les crédits carbone émis par le projet Marajó « le projet » qui bénéficie du label Verified Carbon Standard<sup>[1]</sup> (VCS) garantissant la qualité du projet (<https://eco-act.com/fr/project/marajo/>). Le prix d'un crédit carbone est de 13 EUR par tCO<sub>2</sub>e. En cas d'indisponibilité ou d'insuffisance de crédits carbone émis par le projet, CACIB pourra substituer les crédits carbone émis par ce projet par des crédits carbone émis par un ou des projets présentant des caractéristiques similaires.
- Une rémunération pour la sélection et l'achat des crédits carbone est inclue dans le prix du support. Cette rémunération est comprise dans le prix du crédit carbone. Les frais de compensation carbone affectés à l'achat de crédits carbone sont à hauteur de 0,78% du nominal et sont inclus dans le prix du support.



<sup>[1]</sup> Le programme VCS : <https://verra.org/project/vcs-program/>

# ► Fiche technique

**Instrument financier :** Titre de créance vert de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

**Garant de la formule :** CACIB (Standard & Poor's A+, Moody's Aa3, Fitch Ratings AA-: notations en vigueur le 2 mars 2022, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment). Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à CACIB en qualité de garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

**CACIB :** Abréviation pour Crédit Agricole CIB.

**Emetteur :** CACIB Financial Solutions, de droit français.

**Titre de créance vert :** Un montant équivalent aux fonds levés par les titres Porphyre Transition Climat Septembre 2022 sera alloué aux prêts du Portefeuille Vert de CACIB qui financent des projets dont l'objectif est de favoriser la lutte contre le changement climatique et ainsi d'accompagner les transitions énergétique et écologique.

**Code ISIN :** FR9348FS6051

**Compensation carbone :** Ce dispositif a pour objectif d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre « GES » du support et de les compenser en partie<sup>[1]</sup> en éliminant durablement un montant équivalent à ces émissions dans l'atmosphère. À ce titre, une partie des frais de souscription liés au support Porphyre Transition Climat Septembre 2022 est destinée à l'acquisition de crédits carbone qui permettent de soutenir le projet Marajó au Brésil.

**Devise :** EUR

**Sous-jacent :** L'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement (code Bloomberg : MXEOPA5N), calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5%. Cet Indice a pour objectif de refléter la performance d'un panier constitué de 50 actions européennes dont les entreprises présentent une structure de revenus et des plans d'action en ligne avec les objectifs de réduction d'émissions carbone dans le cadre de l'Accord de Paris. Les 50 titres ayant la capitalisation boursière flottante la plus élevée sont sélectionnés et pondérés de manière à favoriser les entreprises respectueuses du climat. La composition est revue trimestriellement.

**Cotation :** Bourse de Luxembourg.

**Valorisation :** Hebdomadaire (le vendredi).

**Double valorisation :** Une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Société Générale Securities Services qui est une société indépendante financièrement de l'Emetteur et du Garant de la formule.

**Marché secondaire :** Dans des conditions normales de marché, CACIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.

**Commissions de distribution :** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par CACIB à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

**Montant maximum de l'émission :** 50 millions d'euros.

**Valeur nominale :** 1 000 euros.

**Garantie du capital :** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

**Période de commercialisation :** Du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2022.

**Prix de souscription :** Il progressera de façon constante, de 995,53 euros le 6 mai 2022 à 1 000 euros le 27 septembre 2022.

**Date d'émission du support :** 6 mai 2022.

**Date d'observation initiale du niveau de l'Indice (en clôture) :** 27 septembre 2022.

**Dates d'observation annuelle du niveau de l'Indice (en clôture) :** 20 septembre 2023, 19 septembre 2024, 19 septembre 2025, 18 septembre 2026, 20 septembre 2027, 20 septembre 2028, 20 septembre 2029.

**Dates d'échéance anticipée :** 20 octobre 2023, 21 octobre 2024, 20 octobre 2025, 20 octobre 2026, 20 octobre 2027, 20 octobre 2028, 19 octobre 2029.

**Date d'observation finale du niveau de l'Indice (en clôture) :** 19 septembre 2030.

**Date d'échéance finale :** 21 octobre 2030.

**Valeur finale<sup>[2]</sup> du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée :** Porphyre Transition Climat Septembre 2022 prend fin par anticipation avec une valeur finale égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 6% brut<sup>[2]</sup> par année écoulée si à l'une des 7 dates d'observation annuelle, l'indice MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

**Valeur finale<sup>[2]</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale :** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 148% brut<sup>[2]</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut<sup>[2]</sup> de sa valeur initiale si l'Indice est en baisse de plus de 20% mais n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut<sup>[2]</sup> de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.



<sup>[1]</sup> Merci de vous référer au renvoi présent en page 8.

<sup>[2]</sup> Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.



# ► AVERTISSEMENT FINAL

**Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.**

**Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.**

**Disponibilité de la documentation du support :** Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de 25 000 000 000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank « CACIB » et ses filiales en date du 15 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété par le Supplément n°1 en date du 30 décembre 2021 (l'ensemble le « Prospectus de Base » et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres) disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (<https://www.bourse.lu>). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra.

À la demande de l'Emetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France « AMF » un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément à la Directive 2003/71/CE, amendée par la Directive 2010/73/CE (la Directive Prospectus). Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé relatif aux Titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives relatives aux Titres avant tout investissement dans le support. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants : [Prospectus de Base](https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=b926e750-351d-42ec-810b-b6b876a05073) (<https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=b926e750-351d-42ec-810b-b6b876a05073>), [Conditions Définitives](https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS6051.pdf) (<https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS6051.pdf>), [Document d'Information Clé](https://www.documentation.ca-cib.com/Document/DownloadDocument?id=c1594fac-70c6-4230-a404-1a3382daace4) (<https://www.documentation.ca-cib.com/Document/DownloadDocument?id=c1594fac-70c6-4230-a404-1a3382daace4>).

**Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation :** Lorsque le support décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation », le dit support est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Le Document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Agrement :** CACIB est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

**Cadre d'investissement :** Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français). Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le support et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

**Evénements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) - ajustement ou substitution – échéance anticipée automatique du support :** Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) l'échéance anticipée automatique du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

**Restrictions générales de vente :** Ce support peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, CACIB n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marchés :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Rachat total par CACIB ou dénouement anticipé du support :** Seule CACIB s'est engagée auprès de l'Assureur à assurer un marché secondaire sur le titre, à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier.

**Avertissement relatif à l'Indice :** Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. "MSCI". Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, analysés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

**Conflits d'intérêts :** CACIB peut soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique :** Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

# DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION REACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur [ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr) permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour:

→ **Consulter le détail de vos contrats :**

vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.

→ **Effectuer des opérations de gestion :**

des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

→ **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**

pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICL, prospectus, etc.):  
- simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix;  
- comparer la performance entre plusieurs supports;  
- créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés;  
- créer des alertes email sur les supports qui vous intéressent; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.

→ **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**

- pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets";  
- pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

**Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022 59777 EURALILLE  
N° d'immatriculation 09 051 780  
[www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales  
Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
[contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr)  
[www.ganpatrimoine.fr](http://www.ganpatrimoine.fr)

**Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

**Caisse Fraternelle Vie**

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièvement versé)  
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
4, Place de Budapest  
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 781B-092022

Crédit photo : ©GettyImages.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



**Assuré d'avancer**

[ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr)